

gens étaient en mesure de s'adresser aux tribunaux et d'obtenir un jugement ordonnant au receveur général du Canada d'obéir aux dispositions de la loi des billets du Dominion, m'est avis que certains fonctionnaires du receveur général devraient se résigner à aller en prison ou à rembourser les fonds des déposants en or. Le Gouvernement a tout simplement violé la loi à cet égard et il y a lieu de la modifier; elle aurait dû l'être, il y a dix-huit mois passés. Au cours de ses observations, M. Snowden a déclaré que le gouvernement anglais n'avait nullement l'intention de se soustraire à la responsabilité de rembourser en or ses obligations étrangères du moment que les conditions l'exigent et elle a continué à le faire. Et l'Australie est dans le même cas. L'Australie a abandonné l'étalon-or. Elle a converti en livres sterling une partie de ses réserves d'or de sorte qu'elle a été en mesure d'acquitter l'intérêt et de rembourser ses obligations étrangères en or.

Le très hon. M. BENNETT: Mais l'Australie a une dette flottante de 90 millions de livres sterling.

M. COOTE: En dépit de cela, ses obligations se négocient à un cours très élevé en Angleterre.

Le très hon. M. BENNETT: La dernière émission qu'elle a faite n'a guère réussi.

M. COOTE: Les obligations du gouvernement australien, ainsi que je l'ai établi l'autre jour, par la citation d'un extrait d'un article de journal d'Australie, se négocient à un cours qui dépasse le pair, dans les limites de la Fédération australienne.

Le très hon. M. BENNETT: Sur la place de New-York, les valeurs australiennes à 5 p. 100 sont négociées au cours de 74 tandis que les valeurs canadiennes correspondantes se négocient entre 95 et 100.

M. COOTE: Cela n'aide pas du tout le Canada à rencontrer ses obligations étrangères, car, je le répète, nous les rencontrons grâce aux produits que nous exportons et que l'on nous paie en or ou en monnaie étrangère; d'autre part, les capitalistes éclairés des Etats-Unis et d'ailleurs doivent envisager l'avenir et se demander si oui ou non nous serons en mesure de continuer à faire honneur à nos engagements. Or, afin d'être en mesure de rencontrer nos obligations, il faut maintenir les prix sur le marché domestique à un niveau qui permette aux producteurs de réaliser des bénéfices ou du moins de vendre leurs produits au prix coûtant. Autrement, les producteurs seront acculés à la faillite et le jour où ils cesseront de produire, il n'y aura plus possibilité d'exporter et de vendre nos denrées

[M. Coote.]

sur les marchés étrangers et nous ne pourrions plus acheter de devises étrangères afin de rencontrer nos obligations détenues à l'étranger. Si le Canada entend acquitter l'intérêt et rembourser le capital des dettes contractées en dehors du pays, il faut que nous exportions des produits afin d'obtenir l'or nécessaire au remboursement des obligations.

Nous pourrions modifier notre monnaie et changer le nom de notre unité monétaire au lieu de nous en tenir au dollar, afin de dissiper la confusion qui règne dans l'esprit de certains gens de ce chef. Nous pourrions modifier la loi concernant le cours monétaire et changer le nom du dollar en celui de couronne, de sicle ou que sais-je? Les gens n'auraient nullement raison de s'alarmer quand bien même la cote de la "couronne" canadienne serait plus basse que celle du dollar américain. Les gens ne s'inquiéteraient pas autant du fait que la couronne canadienne ne vaudrait que 50c. aux Etats-Unis que s'il s'agissait du dollar canadien. Notre dollar vaut actuellement 100c. au Canada, parce qu'aux yeux de la loi en vigueur il constitue la monnaie légale du pays jusqu'à concurrence de ce montant. Cependant, dès que le dollar canadien ou n'importe quelle autre unité monétaire franchit nos frontières, sa valeur est fixée sur le marché monétaire étranger. Bref, il est assimilé à une denrée quelconque et le prix de notre dollar est assujéti à des fluctuations sur la place de New-York en conformité de la loi de l'offre et de la demande de même que le prix de notre blé fluctue à Winnipeg suivant que les offres excèdent les demandes et *vice versa*.

La monnaie est distinctement nationale de sa nature. Chaque pays adopte ses propres lois monétaires et fixe son propre étalon monétaire sous le régime de la loi. Je me risquerai à citer de mémoire l'opinion de John Maynard Keynes: "La monnaie constitue le moyen d'échange que l'Etat peut fixer de temps à autre à titre de monnaie légale pour toutes les conventions monétaires". Voilà l'essence de la définition de J. M. Keynes et tous les économistes, qui ont écrit sur cette question, sont à peu près du même avis. Knapp, dans son ouvrage intitulé *State Theory of Money*, la définit ainsi: "La valeur intrinsèque de la monnaie ne réside pas dans le métal qui sert à la fabrication des pièces, mais dans les ordonnances légales qui régissent son emploi".

Sous le régime en vigueur au Canada, nous pouvons avoir une inflation jusqu'à concurrence de plusieurs centaines de millions de dollars sans émettre un seul nouveau billet du Dominion. L'inflation dont le monde a souffert, surtout le Canada de 1925 à 1929 et en-